

DECRET N° 95-5 du 19 Janvier 1995

Portant nomination du Notaire
Dieudonné Didier DOVOEDO.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Loi N° 90-003 du 15 Mai 1990 portant remise en vigueur de la Loi N° 64-28 du 09 Décembre 1964 portant organisation judiciaire ;
- VU l'Ordonnance N° 48/PR/MJL du 29 Août 1968 portant statut du Notariat, notamment en ses articles 76 et 107 ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 86-492 du 28 Novembre 1986 portant création de charge de Notaire à PORTO-NOVO ;
- VU le Décret N° 92-08 du 22 Janvier 1992 portant organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- VU le Décret N° 86-493 du 28 Novembre 1986 portant nomination de Maître Dieudonné Didier DOVOEDO en qualité de Notaire à PORTO-NOVO ;
- VU l'Arrêté N° 23/MJL/DC/DACP/342 du 23 Février 1994 portant avis de vacance de la charge de Notaire de feu Maître Philippe Ildobert Désiré QUENUM par suite de décès ;
- VU l'Arrêté N° 63/MJL/DC/DACP/342 du 14 Juin 1994 portant avis de vacance de la charge de Notaire occupée par Maître Dieudonné Didier DOVOEDO suite à sa démission ;
- VU les requêtes de Maître Dieudonné Didier DOVOEDO en date des 25 Janvier et 26 Avril 1994 relatives à une démission et demande de nomination à une charge vacante à COTONOU par suite de décès ;
- SUR Proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 04 Janvier 1995,

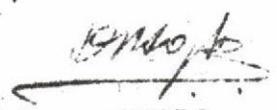
D E C R E T E

Article 1er. - Maître Dieudonné Didier DOVOEDO, ancien Notaire ayant occupé la charge créée à PORTO-NOVO par Décret N° 86-493 du 28 Novembre 1986, est nommé à l'Office Notarial de feu Maître Philippe Ildébert Désiré QUENUM déclaré vacant par suite de décès par Arrêté N° 23/MJL/DC/DACP/342 du 23 Février 1994.

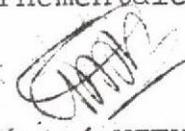
Article 2. - Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation est chargé de l'application du présent Décret qui sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 19 Janvier 1995

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Nicéphore SOGLO.

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,


Pierre MEVI

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 MAAC 2 CES 2 MEPR-DN-MJL 8 PG/CA 2
TRIBUNAUX 8 PARQUET 8 MINISTERES 17 CH/NOTAIRES 2 CSM 2 PCA 2
CH/HUISSIERS 2-DEPARTEMENTS 6 DAN 2 JORB 1.-